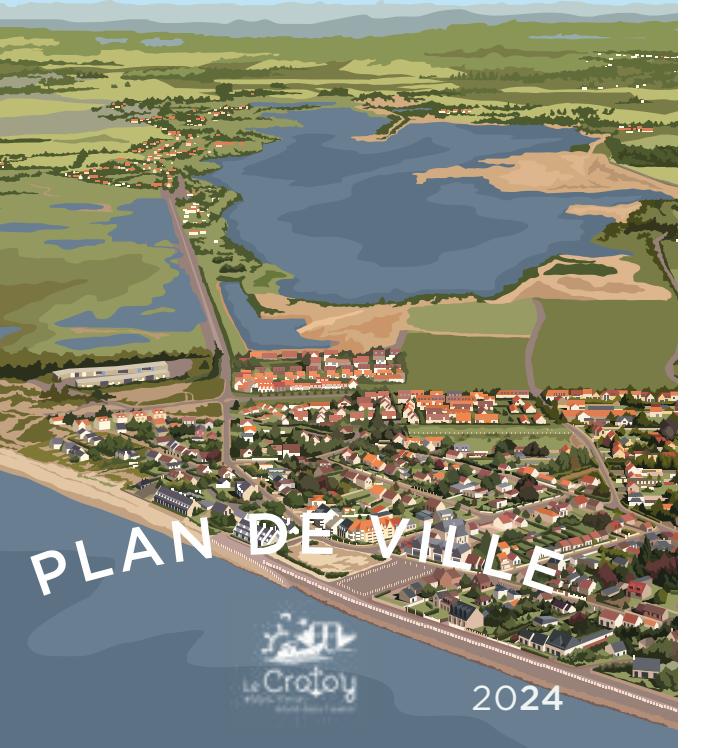
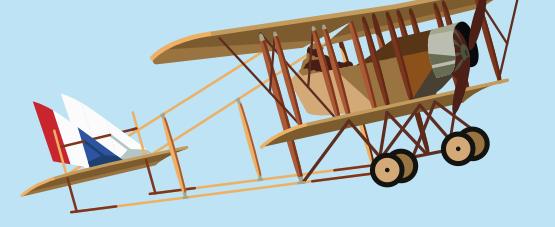




#St Firmin



ESCALE EN BAIE



64, RUE DE LA PORTE DU PONT
80550 LE CROTOY



Index - Le Crotoy

8 Mai (rue du)	B3-C3	Léonard (rue)	A2-A3
11 Novembre (rue du)	C2-C3	Louis Bos (rue)	E2
Albin Lecomte (rue)	A3-B3	Mancel (place)	A2
Amiral Courbet (avenue de)	A3	Marais (chemin du)H2	C3-C4-D4
Avenir (rue-pointe de)	E1-E2	Marquenterre (impasse du)	C4
Avions (chemin de)	G1	Marquenterre (rue)	B4-C4
Bains (impasse des)	C2	Marins (passage des)	B2
Bains (rue des)	B2	Mayette (impasse de)	C4
Barre Mer (rue)	F2-G2-G3	Mayocq (impasse de)	E2-F2-F3-G3
Bassée (rue de la)	E2-F2-H2	Mer (rue de)	A2
Bassin (digue du)	A5-B5	Merlier (rue)	B4
Bassin (rue du)	B3-B4	Merlettes (rue des)	D1-D2
Beuriveau (rue)	E1	Mercier (rue)	B5
Beuséjour (rue)	D2-E2	Mallière (rue de la)	B4
Beau Soleil (rue)	D1	Nampont (impasse)	B3
Bellevue (rue)	D1	Ormes (passage des)	B3
Bessie Coleman (rue)	D1	Oscar Deguire (rue)	E1
Breche (rue de la)	B3	Oscar Demarez (rue)	F2-G2
Butte (rue de la)	B2	Pax (rue de la)	C2
Calvire (rue du)	C3-D3	Paradis (rue de)	D2
Canal (rue)	B4	Paris (rue de)	C2-C3
Capitaine Guy Dath (rue du)	C2-D1-E1	Pasteur (rue)	B2-B3-C2
Camot (rue)	B2-C2-D2	Paul Bos (rue)	B3
Castor (rue du)	B2	Pêcheurs (chemin des)	H1
Charter de Loëillette (passage du)	A3	Phare (rue du)	B2
Charter Naval (rue du)	A3	Pierre Bernard (rue)	B4
Château (rue)	A2-A3	Pierre Guérin (rue)	A2-B2
Château d'Eau (avenue du)	C4-C5	Plage (rue de la)	B2
Cat Abraham (rue)	B3	Port (rue du)	A3
Cat Destouches (rue du)	F1	Porte du Port (rue de)	A3-B2-B3
Crok (rue de la)	B2-B3	Prés (rue des)	C3-D3
Delant (rue)	B2	Prison de J'Arc (rue de la)	B3
Desgardins (rue)	B3-B4	Puit Sucré (rue du)	B2
Digues (chemin des)	B4	René Fonck (rue)	H1
Dr Philippe Daum (rue du)	B2	République (rue de la)	C2-C3
Écluses (avenue des)	B4	Réunion (rue de la)	C3
Écoles (rue des)	B3	Rivière (rue de la)	C4
École Caudron (rue de l')	G1-H1-H2	Roulettes (rue des)	D2-D3-E2-E3
Église (rue de l')	A2-B2	Rue (rue des)	C4-C5-D5-D6
Estacade (rue de l')	A3	Saint-Pierre (rue)	E1
Eudel (rue)	B2	Soupis (allée des)	B4
Ferdinand Lescop (rue)	B3	Souvenir Français (allée du)	D2
Fernand Poldevin (rue)	B2-B3	Tamaris (rue des)	F1-G1
Florentin Letiss (rue)	B3-B4	Victor Pelleter (rue)	B3-C3
Golète (impasse de la)	C2	Victor Petit (rue)	C2
Gare (avenue de la)	C4-C5	Vieux Canal (chemin du)	B4-C4
Gaston Caudron (avenue)	F1-F2		
Général de Gaulle (avenue du)	C3-D2-D3-E2		
General Leclerc (rue du)	A2-A3-B3		
Georges (rue)	E2		
Grève (rue de la)	H1-H2		
Grognet Gourain (rue)	C2		
Imperatrice (rue de l')	A2		
Jacques d'Harcourt (rue)	D1-D2		
Jardin (rue des)	C3-D3		
Jardins (rue)	G1-G2		
Jeanne d'Arc (place)	A3		
Jules Noiret (rue/nom de la)	A3		
Jules Védrines (rue)	C1-H1-F1		
Jules Verne (rue)	A3-B3		
Leonard (impasse du qua)	A3		

Index - St Firmin

10 Cabines de Plage / chemin des Planches	B2-C1
11 Ancienne base nautique	E6
12 Cimetières	D2-H6
13 Quartier de l'Aviation	F1-G1-H1
14 Station Conchylicole	H2

lieux & équipements

Services Publics	
Mairie	A3-H6
La Poste	A3
Office de tourisme	B2-B3
École Jules Verne	D2
Ateliers communaux	D4
Santé & Sécurité	
Défenseurs :	
- Aire de camping-car	B5-H1
- Atelier crotellois	B3
- Halle aux poissons	A4
- Toilettes publiques parking Jules-Verne A3	
- Poste de secours SNSM	C1
- Toilettes publiques Butte du Moulin	B2
- Angle rue Paul-Eudel et Porte du Pont B3	B2
- Entrée du stade Lucien-Deroulé	
- Toilettes publiques parking entrée de ville C5	
- Toilettes publiques Aire de jeux Adrienne Bolland	F1
- Marie Saint-Firmin	H6
- City stade de la Bassée	E6
Maison médicale	F2
Pôle Santé "Baie de Somme"	C3
Cab. Dr Marquilly	C2
Cabinet Dentaire	C3-F2
Cab Infirmier	C3
Pharmacie	C3
Poste de la SNSM	C1
Centre d'incendie et de secours	D4
Poste de Police Municipale	A3
Domestique	
Déchetterie	D5
Points d'apport Volontaire	B5-D2-D5-H1-H6
Toilettes publiques A3-B2-B3-B4-C1-C5-D3-F1	
Station service	C3
Résidence les Tillieuls	C3
Édifices & Quartiers	
1 Kiosque	C4
2 Écuries - Bassin de Chasse	A5
3 Port de Plaisance	B4
4 Halle aux poissons	A4
5 Port de pêche	A4
6 Place Jeanne d'Arc	A3
7 Monument aux morts	B3
7 Calvire des Marins	A2
8 Église Saint-Pierre	B2
8 Église Saint-Firmin	H6
9 Butte du Moulin	B2
Stationnement	
P Parking	A3-B2-C5-F1-H1-H2
B bornes électriques	A3-B2-F1
Aire de camping-car	B5-H1-H2
Parking bus	D2-H2
Dépose minute bus	B3-C4-G1-H6
Dépose car tourisme	C5
Information	
Panneaux d'informations animations	B2-B4-C1-C2-C4-G1-G6

Découverte du Crotoy



#1 Précautions avant de partir en baie

Pour être un visiteur responsable

Chaque année des millions de visiteurs sillonnent en baie de Somme.



"Aronnax"

le parcours Jules Verne au Crotoy



Sur l'invitation d'Amiens Métropole initiatrice du concept, la ville du Crotoy est très fière de figurer au cœur du parcours historique et touristique dédié à Jules Verne, et intitulé "Aronnax". Cet itinéraire, constitué de 18 étapes et autant de pupitres didactiques et ludiques, est conçu pour (re)découvrir la vie et l'œuvre du fameux auteur visionnaire. Les 17 premières étapes constellent le territoire amiénois, et restituent l'emprise vernienne au gré du patrimoine de la capitale picarde qui deviendra sa ville d'adoption entre 1871 et 1905. L'ultime belvédère est implanté au Crotoy, où l'écrivain vécu entre 1865 et 1870. Une résidence de cœur, où il écrit entre autres "Les enfants du capitaine Grant" et "20 000 lieues sous les mers". "Aronnax" vous livrera les secrets de la vie de "Jules Verne le Crotellois"...



#2 sports nautiques

Où bien glisser...

La pratique de tous les sports de glisse (kite-surf, planche à voile...) est interdite sur le front de mer bâti.



#5 Camping-car & Bus

Aires de camping-cars, c'est par ici :

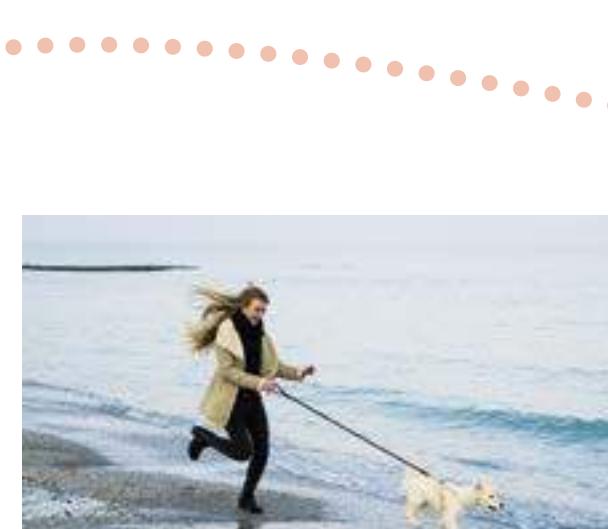
Bassin des chasses : 9 € par 24 heures, sans ticket de stationnement-paiement à l'horodateur avant le départ.

Toute sortie dans le créneau des 24 heures relance automatiquement un cycle de paiement de 9 €. Il est toutefois possible de quitter l'aire gratuitement avant la fin de la première heure.

Station conchylicole : 9 € par 24 heures. Ticket horodateur à apposer visiblement dès votre arrivée. Contrôles réguliers de la police municipale.

Si vous venez en bus...

La présence de bus en ville n'est pas autorisée tant pour la fluidité de la circulation dans les rues qui ne sont pas du tout prévues pour le passage de tels convois, que pour le confort des passagers et des conducteurs. Nous proposons aux conducteurs de bus d'entrer en ville par la route de Rue, de déposer et/ou de récupérer leurs passagers avenue de la Gare, au point balisé à cet effet, et de rejoindre par la rue des Abattoirs, le parking situé face à la déchetterie. Aucune circulation ou stationnement en ville ne sont autorisés, sauf autorisation expresse de la police municipale.



#3 les Animaux sur la plage

Parce que nos compagnons ont aussi le droit à la plage...

Les animaux sont autorisés sur la plage entre l'allée de la grève et le parking de la Maye, au-delà de ces deux points les animaux – même tenus en laisse ne pas autorisés.



#4 stationnement

Concernant le stationnement en ville...

Le stationnement est payant du 1^{er} avril au 31 octobre inclus : de 9h-12h et de 14h-19h. Tarifs de 1 à 1,50 € par heure, selon la zone choisie. Des forfaits notamment hebdomadaires sont mis en place.



Le stationnement est payant entre midi et 14h : Rues de l'Eglise, Pierre-Guerlain, Docteur Philippe Daum, du Puits-Sucré, du Casino, du Phare, de la plage, butte du Moulin, place Mancel, rues de Barre Mer, Mayocq et de la Bassée. Un parking à tarif préférentiel est à disposition pour 3 € la journée, entrée de ville par la route de Rue.

Un parking gratuit est disponible à l'entrée nord de la ville (Station Conchylicole).

Les véhicules supérieurs à 2m de hauteur ne sont pas autorisés à stationner en ville, ils sont invités à rejoindre les aires de camping-cars.

Pour obtenir votre vignette de stationnement et les forfaits semaine :

La police municipale est en charge de l'attribution des vignettes de stationnement pour les résidents qui doivent impérativement fournir : l'ancienne vignette (s'il s'agit d'un renouvellement), un justificatif de domicile (facture d'eau, d'électricité...), la dernière taxe foncière et la carte grise du véhicule(s) concernés. Pour les véhicules de fonction ou de service : une attestation de l'employeur selon laquelle le véhicule soumis à demande est bien attribué à la personne – résidente au Crotoy ou Saint-Firmin – qui en fait la demande.

Police municipale :

10 rue du château. Ouverte du lundi au vendredi : 8h45-11h45 et 13h45-16h45.



Pour tout savoir...

Retrouvez toute l'actualité municipale sur villeducrotoy.fr, et sur nos réseaux sociaux Facebook et Instagram.

À votre disposition aussi les présentoirs en accès libre du hall de la mairie où vous retrouverez nos brochures, affiches et flyers...

Nos réservations de spectacles, visites, animations...

Vous souhaitez réserver vos places pour l'une de nos visites, l'un de nos spectacles, rendez-vous sur villeducrotoy.fr, ou au guichet d'accueil de la mairie.

